

Barème des cotisations NAVSA Année 2010

Le taux des cotisations est basé sur le CHIFFRE D'AFFAIRES réalisé en Distribution Automatique par les entreprises, au cours de l'année précédant la facturation.

Gestionnaires

Si votre CA est < ou = à 600.000 €

Cotisation annuelle = 315 € HT (soit 376,74 € TTC)

Si votre CA est > ou = à 600.000 € et < ou = à 30.000.000 €

Cotisation annuelle = 0,52/1000 du CA

(Avec un maximum de 7.200 € HT, soit 8.611,20 € TTC)

Si votre CA est > ou = à 30.000.000 €

Cotisation annuelle = 8.240 € HT (soit 9.855,04 € TTC)

Groupements

Une remise de 20 % sera accordée à chaque membre d'un groupement sous réserve que tous les membres du groupement soient adhérents à NAVSA et à jour de cotisation.

Fabricants / Importateurs

de matériels et produits de distribution automatique, moyens de paiement et informatique

Si votre CA est < ou = à 1.500.000 €

Cotisation annuelle = 927 € HT (soit 1.108,69 € TTC)

Si votre CA est > ou = à 1.500.000 €

Cotisation annuelle = 0,61/1000 du CA

(Avec un maximum de 8.240 € HT, soit 9.855,04 € TTC)

Membres associés

Cotisation forfaitaire annuelle = 650 € HT (soit 777,40 € TTC)

www.navsa.fr

